



APPEL À PROJETS 2025 QUARTIER DU HAUT-GAP 2024-2030 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'appel à projets 2025 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle génération "Quartiers 2030" des Contrats de Ville 2024 -2030.

Signé le 21 mars 2024 par 17 partenaires, le nouveau [Contrat de Ville 2024 - 2030](#) du Quartier du Haut-Gap de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance est le fruit d'une démarche collaborative, menée avec les acteurs institutionnels, les partenaires associatifs et les citoyens du quartier du Haut-Gap.

Il constitue le moteur d'une nouvelle dynamique territoriale dont l'objectif central est de répondre aux besoins des habitants en favorisant l'égalité des chances et en améliorant leurs conditions de vie.

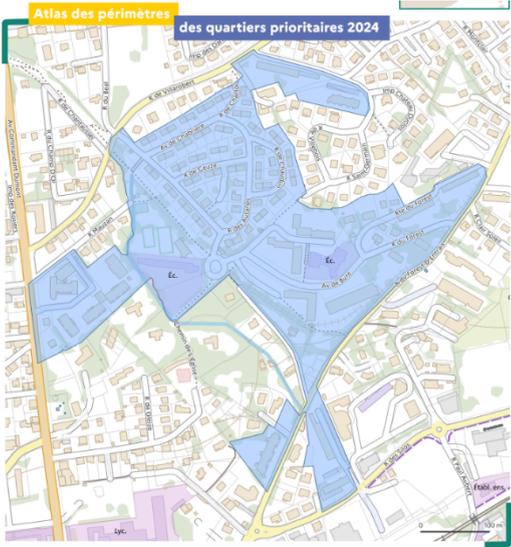
Le quartier prioritaire du Haut-Gap est par ailleurs concerné par un programme de renouvellement urbain (NPNRU), qui va impacter sur les dynamiques sociales et démographiques ainsi que sur le cadre de vie des habitants à l'horizon 2027.

1- TERRITOIRE D'INTERVENTION

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, créée au 1er janvier 2017, regroupe 16 communes autour de Gap, ville centre, et comprend plus de 50.000 habitants. La ville de Gap est la seule commune de l'agglomération et du département des Hautes-Alpes concernée par la géographie prioritaire nationale avec le quartier du Haut-Gap.

Les contours du périmètre de ce quartier prioritaire ont été redéfinis dans le cadre des travaux menés en 2023-2024 sur la nouvelle géographie prioritaire.

Il s'étend aujourd'hui aux Terrasses de Bayard et compte 1 377 habitants.



Sans atténuer la priorisation du Contrat de ville en direction des habitants du Haut-Gap, les quartiers populaires de Beauregard, Centre-ville, Fontreyne et Molines-Saint-Mens feront toujours l'objet d'une attention soutenue. Elle pourra se traduire au travers d'actions menées en inter-quartiers, dans une logique d'ouverture et de mixité.

2- PRIORITÉS LOCALES DE L'APPEL À PROJETS 2025 ET PUBLICS CIBLES

En 2025, les partenaires du Contrat de Ville prioriseront les financements autour des 3 axes suivants :

AXES 2025

1- Renforcer le vivre ensemble, améliorer le cadre de vie et l'accès aux services

- Développer des temps festifs de convivialité et d'échanges entre les habitants, favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes, valoriser les potentialités et atouts des habitants.
- Soutenir et accompagner les habitants dans l'évolution des espaces occasionnée par le projet de renouvellement urbain.
- Accompagner et orienter les publics vers les services compétents, lutter contre l'illectronisme, renforcer les actions de prévention et de gestion urbaine de proximité.

2- Favoriser l'égalité des chances

- Privilégier les actions associant les parents dans la coéducation et toutes actions favorisant la parentalité et la réussite éducative.
- Permettre un accès aux soins pour tous, proposer des actions de prévention dans les domaines de la santé physique, mentale et de la prévention des conduites addictives et renforcer le sport santé.
- Favoriser l'accès à la culture aux sports et aux loisirs, proposer des actions qui permettent la découverte et l'appropriation des équipements culturels du territoire.

3- Promouvoir l'accès à la formation et l'insertion professionnelle

- Prévenir les processus discriminatoires ou d'auto-exclusion dans les parcours d'orientation et d'accès à l'emploi ou de création d'activité.
- Mener des actions visant à lever les freins à l'emploi (mobilité, modes de garde, etc...).
- Renforcer l'articulation avec les dispositifs de droit commun et les partenariats avec les acteurs économiques du territoire (ex : actions de parrainage, immersions professionnelles, découverte de métiers, etc...).

Les projets proposés devront prendre en compte les objectifs transversaux du Contrat de Ville et faire état des mesures prises afin de contribuer à la lutte contre les discriminations, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la transition écologique ainsi qu'à la prévention de la délinquance.

LES PUBLICS CIBLES

Le diagnostic territorial fait apparaître des cibles de publics particulièrement fragiles:

- Les mineurs et les jeunes adultes
- Les familles monoparentales
- Les personnes âgées isolées

Les projets présentés devront être cohérents avec les priorités identifiées dans le diagnostic territorial et les orientations stratégiques du contrat de ville. Ils devront également répondre aux attentes et aux besoins des habitants.

3 - CRITÈRES D'EXAMEN DU PROJET :

Les projets devront:

- bénéficier aux habitants du quartier du Haut-Gap (les projets inter-quartiers seront admis),
- être complémentaires aux actions de droit commun et en adéquation avec les priorités locales,
- s'articuler entre eux afin de permettre la création de parcours (cf calendrier ateliers),
- promouvoir l'expérimentation et l'innovation afin d'apporter une réponse efficace et spécifique complémentaire aux politiques de droit commun,
- s'inscrire dans une dynamique partenariale,
- proposer des modalités de mobilisation des habitants, encourager leur participation, développer leur engagement,
- se dérouler sur l'année civile 2025 (année scolaire 2025-2026) en tous lieux (dans ou hors du quartier du Haut-Gap),
- faire état des mesures spécifiques mises en œuvre pour parvenir à une mixité de genre avec pour objectif d'atteindre la parité,
- s'appuyer sur un budget comportant une part d'autofinancement (**20% minimum**) et faisant apparaître l'ensemble des financeurs sollicités (y compris de droit commun).

Les structures ayant perçu une subvention en 2024 doivent impérativement fournir un compte rendu financier intermédiaire ou le bilan final de l'action 2024 avant toute nouvelle demande.

Seuls les dossiers respectant ces règles seront examinés.

4. MODALITÉS DE DÉPÔT D'UN DOSSIER :

Les dossiers de demande de subvention complets devront obligatoirement être transmis par voie dématérialisée à vie.sociale@ville-gap.fr au plus tard le **mercredi 15 janvier 2025**.

Il est conseillé aux porteurs de projets de ne pas attendre le dernier jour et de transmettre les projets au fil de l'eau.

Les projets reçus seront communiqués à l'ensemble des financeurs pour instruction.

Si votre projet est retenu, à l'issue du comité de pilotage, vous devrez saisir votre dossier sur les plateformes des différents financeurs, mentionner dans toutes vos communications leur participation et faire apparaître leurs logos. Vous devrez également souscrire au contrat d'engagement républicain et veiller à ce qu'il soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

5. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS 2025 :

- **15 novembre 2024** : lancement de l'appel à projets
- **11 Décembre 2024** : ateliers thématiques
- **15 janvier 2025** : clôture de la réception des dossiers
- **1ère semaine de février 2025** : commissions d'instruction en présence des porteurs de projets
- **28 février 2025** : comité technique de programmation
- **6 mars 2025** : comité de pilotage de programmation

Les ateliers thématiques proposés en décembre 2024 viseront à impulser une nouvelle méthodologie de travail et à favoriser les complémentarités entre les différents projets qui seront déposés dans le cadre de l'appel à projets 2025.